Syndicat Pénitentiaire des Surveillants
CD MURET
affilié à la FGAF Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

# Intervention du SPS auprès de la Direction face à l'épidemie du coronavirus

Ce lundi 16 mars à 08H, le SPS a pris ces responsabilités à intervenir auprès de la Direction locale de Muret suite à la non prises de mesures conséquentes le week-end concernant l'épidémie de Covid-19 (Coronavirus) qui frappe notre pays et qui nous concerne tous.

En effet, le samedi 14 mars au soir, le 1er Ministre annonce le passage au « stade 3 » et ainsi l'application de nouvelles mesures de confinement de la population de notre pays. Une nouvelle note DAP précisant ces modalités reste en attente mais ont été précisées par un mail de notre ministre dimanche matin.

Le SPS, ce lundi a clairement affiché sont positionnement à la Direction locale et a rappelé que l'on venait de dépasser le stade des « affichettes » des mesures préventives ! Déjà, le Stade 2 devrait s'appliquer strictement avec des mesures effectives en matière d'hygiène depuis vendredi 13 mars 2020. Le SPS insiste sur le fait qu'Il était plus que temps de suspendre les activités auxquelles peuvent prétendre la population pénale pour ne conserver uniquement les promenades et les parloirs avec des mesures strictes d'hygiène,

Même si les Parloirs Famille sont un sujet sensible, il y a lieu pour le SPS, **à défaut de les suspendre (ce qui devrait pourtant être)**, de les encadrer rapidement et d'y appliquer toutes les mesures barrières de lutte contre la transmission du Virus, des familles aux détenus et au personnel encore une fois en première ligne ; et ce dès mardi 17 mars.

**Toutes autres activités superflues, ainsi que celles autorisant l'accès d'intervenants (enseignants, aumôniers, visiteurs de prisons etc…) doivent être suspendues immédiatement et jusqu'à nouvel ordre.**

**Seule, la Promenade quotidienne et l'accès au parloir avec 1 seul membre de la famille doit être éventuellement maintenue. Les Parloirs doivent concentrer tous les efforts d'attention de lutte pour prévenir l'intrusion du Virus.**



Le SPS a exigé une désinfection par lavage de mains à l'entrée comme à la sortie des boxes ou des locaux.

**Le nettoyage des surfaces entre chaque tours de parloir doit être aussi systématiques assuré !** Soit en réduisant le temps de parloir de quelques minutes, soit en annulant le tour central permettant de laisser le temps pour pratiquer cette mesures rigoureusement de désinfection.

Le SPS a demandé au Directeur de classer le nombre d'auxis nécessaire dévolus à cette tâche. Au Chef d'établissement de s'assurer que le secteur parloir bénéficiera d'une ventilation suffisante par renouvellement efficace de l'air entre chaque Tour.

Il est important de veiller à ce que les familles des détenus aient accès avant l'entrée dans les parloirs d''un point d'eau pour se désinfecter les mains et ainsi utiliser cette possibilité de proposer le lavage des mains aux familles (mesure phare dans les bonnes pratiques pour lutter contre cette épidémie). Du côté détenus, il serait également urgent de réfléchir à la mise en œuvre de cette pratique avant que ceux-ci ne contaminent l'ensemble des grilles et des portes lorsqu'ils retournent vers leur cellule.

**Par tous moyens et communiqués avec massive diffusion : il semble aussi évident de sensibilité, avec l'aide des CPIP notamment, la Population Pénale sur sa responsabilité et les risques qu'elle fait courir en ne limitant pas leur prise de RDV Parloir. Par mesures préventives, les familles devraient être invitées, sans délai, à cette tendance en évitant de se présenter avec des personnes vulnérables comme les enfants, vecteur fort de l'épidémie.**

Enfin, le stock de masques FFP2 doit être tenu à disposition du personnel sur ce secteur, même si l'établissement ne dispose que d'une quantité limité de masques et d'un stock très faible de solution hydro alcoolique qui sera entièrement et conséquemment renouvelé ce mercredi prochain.

Le SPS a évoqué la grosse problématique des ateliers et de leurs mises en place et a réclamé qu'ils soient limités voir supprimés et que cette mise en place se fasse par petit groupe, la Direction en a convenu et émet l'idée de petits groupe de 40 à 45 détenus. Les concessions ne permettant pas un espace de travail de distance de 1m à 1M50 entre les personnes seront supprimées.

La Direction nous confirme la suppression de toutes les activités à compter de ce jour (cultes, aumôneries, activités sportives non extérieures, acticités scolaires..)

En ce qui concerne les parloirs, la restriction à un seul membre de la famille par détenu (les personnes de plus de 70 ans et ceux âgés de moins de 16 ans) va être mise en place.

## Si ces étapes ne sont déjà pas opérationnelles :
## Inutile de se rassurer sur l'issue et le résultat de cette crise !

Le lundi 16 Mars 2020,

Le Bureau local SPS de Muret

Karine PASQUIOU/Christy NICOLAS

# Le SPS, l'évidence Syndicale !!!

# LE Syndicat 100% Surveillants !